

Jean- Sébastien Bach

Autor(en): **R. R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1043811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et permettraient aux concitoyens respectifs des cantons cités en exemple de venir applaudir leurs compatriotes, le but de la fête étant d'associer le public zurichois à la joie commune.

Tous les chœurs d'une association cantonale ou régionale ne sont évidemment pas membres de la SFC, cela ne devrait pas les empêcher de participer aux manifestations par groupes, ils seront les bienvenus à Zurich. Ils ne pourront pas prendre part aux productions individuelles et aux grands concerts réservés aux chœurs membres de la SFC.

Les productions des groupes seront indiquées à temps dans les programmes et mentionneront notamment les noms des directeurs et ensembles. Ils seront communiqués à tous les participants à la fête, ainsi qu'à la population de Zurich. Ces manifestations se dérouleront autant que possible sur des places publiques et seront accessibles à tous.

Cette nouveauté offre de nombreux avantages parmi lesquels il convient de relever l'intérêt des contacts et des liens créés en pareille occasion.

Chers chanteurs! pendant trois jours, Zurich va devenir la «Ville du chant». Les manifestations qui s'y dérouleront promettent d'être de choix. Vous ne pourrez pas vous tenir à l'écart, la participation de tous est indispensable et nous osons espérer que vous ne vous y déroberez pas, prétextant quelque difficulté mineure. C'est l'occasion de prouver votre appartenance à la grande famille des chanteurs et c'est cela qui compte.

D'après H. Erismann

Jean-Sébastien Bach

Comme il y a dans chaque bibliothèque un livre mis à part, auquel on tient particulièrement parce qu'il nous a aidés dans diverses circonstances de la vie à garder le contact avec elle, à accepter les épreuves, goûter les joies et en escompter les fruits, il existe pour chacun un musicien qu'on ne compare à aucun autre, parce qu'il est incomparable et plus encore parce qu'il est homme – et homme désigné à rendre témoignage – plus qu'il est artiste.

Cet homme c'est Bach, le chrétien qui vivait intensément sa foi et dont le rayonnement extraordinaire nous atteint encore profondément aujourd'hui. Camille Mauclair dans son ouvrage «La Religion de la Musique» se plaît à nous le rapporter: Le monde dit: «Il s'agit d'un artiste.» Bach répond: «Il s'agit d'un homme choisi par Dieu.» Le monde dit encore: «Un tel art puise sa grandeur à la source des sensations et des sentiments les plus ardents de l'homme.» Et il pense à l'amour. Bach répond par sa vie: «Je n'ai pas eu d'aventures sentimentales. La grandeur de mon œuvre vient de Dieu seul.»

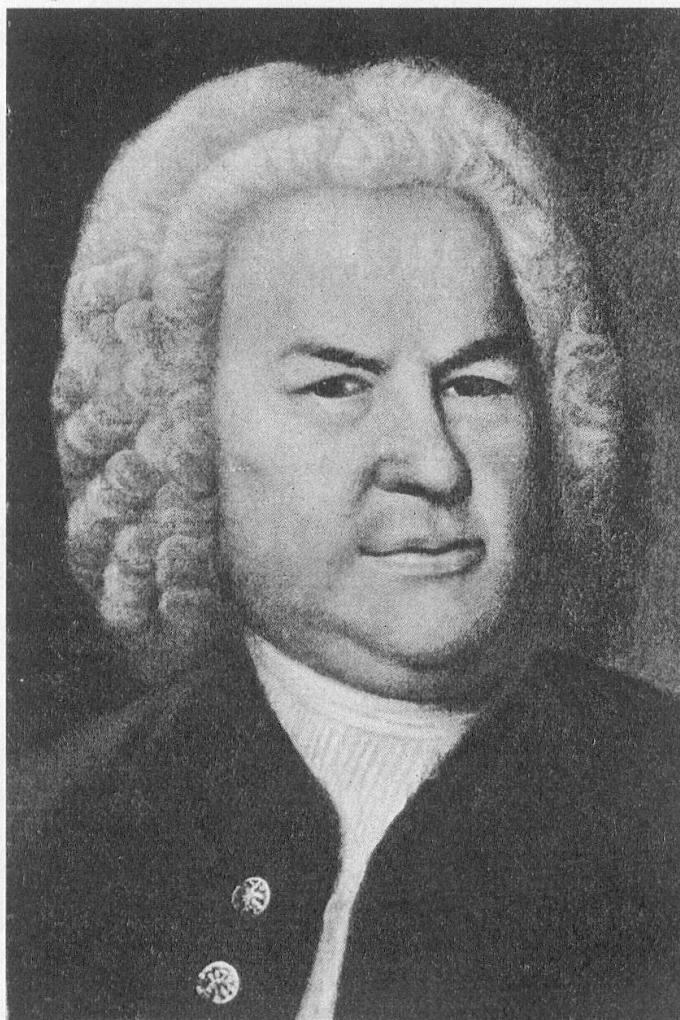
Il nous incombe de retracer ici les deux aspects, professionnel et personnel, de la piété de Bach.

Lorsqu'un homme a la foi, sa façon d'être et d'agir, ses relations sociales, voire ses méthodes professionnelles, s'en trouvent modifiées.

Quand Bach fut appelé, en 1723, à exercer les fonctions de Cantor à Leipzig, on l'interrogea sur les principes de sa foi et on l'obligea même à certifier par écrit son appartenance à l'Eglise luthérienne. André Pirro a

su distinguer dans la personnalité religieuse de Bach ce qui était conventionnel ou professionnel d'une part, et ce qui était personnel d'autre part.

Ne nous y méprenons pas, lorsque Bach trace, à la première page d'une cantate, les initiales de consécration SDG (*soli Deo gloria*) et qu'il écrit sur le titre de ses œuvres JJ (*Jesu juva*), il ne suit que la tradition des maîtres



de chœurs d'une communauté chrétienne. Les compositeurs du XVII^e siècle aimaient étaler leurs devises dévotives, ces démonstrations de piété ne sont donc pas particulières à Bach. Les poètes de l'époque ont d'ailleurs de tels usages. Dans une société où la religion est l'apanage de l'honnête homme, où des versets bibliques sont sculptés sur les poutres des façades, on n'aurait pas toléré que le Cantor d'une Eglise n'affichât pas ouvertement sa dévotion. J.-S. Bach avait encore le souvenir de la sévérité avec laquelle son maître du lycée d'Ohrdruf, Georg Arnold, avait été frappé parce qu'on le considérait comme un homme «sans Dieu».

Avec son vêtement noir, le Cantor était à moitié homme d'Eglise. Il était donc tenu d'afficher ouvertement toutes les obligations d'une piété officielle.

Mais si l'on peut appliquer de tels jugements uniquement basés sur les conventions et les usages en cours, il est facile de prouver le contraire en ce qui concerne Bach. Indépendant comme il l'était, il aurait renoncé à se

plier à une discipline et une confession de foi que sa conscience n'aurait pas considérées comme bonnes et justes. Plus même, il aurait bien vite rejeté les obligations auxquelles il était soumis dans son activité professionnelle et les aurait tenues pour vaines, voire stupides. Si Bach s'est conformé à cette forme de piété professionnelle et toute extérieure, c'est qu'elle plaquait à l'orthodoxie de sa foi.

La bibliothèque de Bach contenait une quantité impressionnante d'ouvrages religieux; n'est-ce pas l'indice de son goût pour les choses saintes?

Mais ce qui nous révèle vraiment la personnalité de Bach, ce sont ses œuvres. Qu'y a-t-il de mieux pour exprimer la vie intérieure d'un homme si ce n'est que ce qui jaillit de son cœur et de son esprit? A moins que, et cela est toujours possible, elles ne soient le reflet d'une froide raison ... et encore, elles représenteraient leur auteur.

Alors que l'histoire nous a laissé peu de données précises, il serait aléatoire de se livrer à de telles investigations sans recourir à l'œuvre pour connaître son auteur.

R. R.

Nouvelles des associations

AGEC – Rencontres internationales de Scheveningen, juin 1971.

Ce fut un grand travail, quand à la fin de la deuxième guerre mondiale, il fallut à nouveau recréer les liens d'amitié et culturels entre les peuples et remplacer dans les cœurs la haine par la compréhension mutuelle. C'est à quoi se sont attelés les représentants des Associations chorales d'Allemagne, de Hollande, d'Autriche et la Société fédérale de chant qui prirent l'initiative de fonder la Communauté de travail des Associations chorales européennes (AGEC).

L'Union chorale de Lausanne, sur proposition du Comité central de la SFC, s'est rendue avec son chef Robert Mermoud à Scheveningen, dans la banlieue de la Haye, les 13 et 14 juin 1971, pour participer aux concerts de l'AGEC. Elle s'est produite en soirée le dimanche 13 juin devant un public discrètement enthousiaste et a exécuté le «Cantique de David» et le «Psaume pour la Paix du monde» de Roger Vuataz, le «Mal du pays» de Binet, «O petit pays» de G. de Reynold et C. Hemmerling, la «Ballade de Dame Bernard et de petit Jean Doux» de Benjamin Britten, adaptation française de Maurice Budry et finalement trois chœurs extraits de la «Nique à Satan» de Frank Martin.

Ce déplacement permit aux choralions de faire plus ample connaissance avec des cho-

rales d'autres pays. Le souvenir que chacun rapporta chez soi fut à plus d'un égard agréable. La Hollande est chaleureuse et accueillante.

Le rapporteur pense se faire l'interprète de tous pour remercier le Comité central de la SFC d'avoir désigné l'Union chorale pour représenter notre pays en Hollande et tous ceux qui ont permis ce déplacement, donateurs et organisateurs.

R. R.

Fête fédérale des yodleurs à Fribourg, 2-4 juillet 1971

L'association des yodleurs suisses compte autant de membres que la Fédération nationale des Costumes suisses, ou la Société fédérale de chant. C'est dire qu'elle joue un rôle important dans la vie folklorique et sociale du pays. Dans son sein sont réunis également les joueurs du cor des alpes et les lanceurs de drapeaux. Les yodleurs perpétuent une tradition très ancienne, tradition plus en honneur en Suisse alémanique qu'en Romandie. Il existe cependant des groupes de yodleurs dans tous les centres importants de la Suisse romande.

La fête fédérale qui vient de se dérouler à Fribourg par un temps splendide, eut un plein succès. L'organisation en était confiée à M. René Binz, ancien chancelier d'Etat. Elle fut parfaite. Les concours se déroulèrent sans accroc et furent suivis par un public nombreux. On est arrivé dans ce domaine à des résultats réjouissants. On distingue deux formes de yodel: le yodel na-